

Avis de la CLE

Renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins » situé à Lapeyrouse

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins » situé sur la commune de Lapeyrouse, la DDT 63 a sollicité une seconde fois l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 18 janvier 2018 et reçu le 30 janvier 2018.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date d'émission du courrier, soit jusqu'au 4 mars 2018 pour émettre son avis.

La CLE a examiné les compléments apportés au dossier le 1^{er} mars 2018 et :

- **Rappelle qu'elle reconnaît l'intérêt économique et collectif du plan d'eau.** Son maintien n'est pas remis en cause.
- **Souligne la volonté du pétitionnaire à vouloir répondre aux attentes de la CLE.** Un levé topographique a été réalisé depuis.
- **Considère que le dossier fourni n'est pas suffisamment approfondi.** Aucun élément technique n'est apporté sur la pertinence du tracé de la dérivation, sur le dimensionnement et sur la fonctionnalité des aménagements (prise d'eau, dérivation). Il n'est fait état que des contraintes techniques.

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS RESERVE
à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Marins ».

Réserve

- Fournir un dossier technique approfondi justifiant le meilleur positionnement de la dérivation, le dimensionnement et le bon fonctionnement des aménagements sur le plan hydraulique et écologique (prise d'eau, dérivation, ...)

Ebreuil, le 1^{er} mars 2018

Pascal ESTIER

Président de la CLE

